

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 752

18 mars 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Actor Invest S.A. | 36054 | GameStop Global Holdings S.à r.l. | 36054 |
| Adho Immo S.A. | 36058 | GIBBAR | 36059 |
| Agana S.A. | 36050 | GIBBAR | 36052 |
| Aglo S.A. | 36050 | Green Investments S.A. | 36055 |
| Alelega Luxembourg S.à r.l. | 36054 | Hadrumete S.A. | 36055 |
| Antelope Midco 2 S.à r.l. | 36077 | HIP Oils S.à.r.l. | 36057 |
| Area Finance S.A. | 36050 | Human Resources Management S.A. | 36057 |
| Asa Investments S.A. | 36059 | Hydra Luxembourg Finco S.à r.l. | 36055 |
| Belzi S.A. SPF | 36059 | Immobal S.A. | 36051 |
| Berlin (Bridge) S.à r.l. | 36058 | Immo Capellen S.A. | 36052 |
| Bertia S.A. | 36050 | Immolam S.A. | 36052 |
| Blisce S.à r.l. | 36053 | Internationale Maklergesellschaft Luxem- burg S.à r.l. | 36094 |
| BTO Monarch Subco LTD | 36060 | Lady Road Investment S.à r.l. | 36055 |
| BUXDORF PRIVATE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial | 36053 | Leopard Germany Ed 2 LP S.à.r.l. | 36056 |
| Candico S.A. SPF | 36059 | Leopard Germany Property Ed 1 S.à.r.l. | 36056 |
| Capital Invest Luxe S.A. | 36096 | LIA SubCo Ltd. | 36060 |
| Capula ESS Lux 1 S.à r.l. | 36086 | Lumolux | 36056 |
| Cashel Limited | 36096 | Peak Partners Services S.A. | 36054 |
| CCP III CZ S.à r.l. | 36096 | Presidential Real Estate Development ... | 36092 |
| Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l. | 36052 | PTREL Management S.à r.l. | 36051 |
| Circle Lux Holdings S.à r.l. | 36089 | Scorpio International AG | 36051 |
| City RE 2 S.à r.l. | 36053 | Sielac S.à r.l. | 36095 |
| FESIL Sales S.A. | 36051 | SPL Acquisition S.à r.l. | 36058 |
| Fortune Investissement S.A. | 36057 | Transéfi S.à r.l. | 36096 |
| Foujere Investissements S.A. | 36057 | | |

Agana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 152.857.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2015.

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
AGANA S.A.

Référence de publication: 2015022286/12.

(150026289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Aglo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.382.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société AGLO S.A., la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management S.à r.l. ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022287/13.

(150026987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Area Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 107.748.

Il résulte des actes de la Société que Fiduciaire Mevea Luxembourg S.A., a présentée sa démission de sa fonction de Commissaire aux comptes en date du 23.12.14.

Il résulte des actes de la Société que les administrateurs CL Management S.A. et Madame Hélène Mercier, ont présentée leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 23.12.14.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015022310/14.

(150026723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Bertia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2015.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 13 mai 2014. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 13 mai 2014.

Pour la société
BERTIA S.A.

Référence de publication: 2015022364/15.

(150026442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

PTREL Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.161.

—
La société Fields Grow, S.A. domicilié au 14 Rua Darte Lobo, 1700-150 Lisbon (Portugal), associé de PTREL Management S.à r.l. a fait l'objet d'une fusion par absorption par la société Stratorg - Gabinete de Gestão de Empresas, S.A. avec effet au 6 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PTREL Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015022032/16.

(150025245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Scorpio International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.270.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide en date du 4 février 2015, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015022075/16.

(150025392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

FESIL Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022587/10.

(150026247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Immobal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.331.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
IMMOBAL S.A.

Référence de publication: 2015022720/12.

(150027127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Immo Capellen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 106.434.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 5 février 2015

L'Assemblée générale renouvelle la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Johannes, Adrianus FRANKE
- Monsieur Aymar, Marie, Henri HENIN

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'assemblée générale nomme pour la durée d'un an à la fonction de Commissaire aux Comptes la société:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège au 38, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange.

Immo Capellen S.A.

Référence de publication: 2015022716/20.

(150026621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Immolam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.902.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 décembre 2014

Le mandat des administrateurs ayant été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013, les membres du nouveau Conseil d'Administration décident de nommer comme Président du Conseil d'Administration, Monsieur Lam Fat Kwong dit Maurice LAM THUON MINE dit LAM pour une durée de 6 ans, pré qualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2015022724/13.

(150026343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

GIBBAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 91.697.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022654/9.

(150026553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.378.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, avec effet du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Circle 2 Luxembourg Holdings Sarl

Référence de publication: 2015022410/12.

(150026141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

City RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.695.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 12 Décembre 2014

Au 12 Décembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la démission de Pedro Fernandes das Neves, né le 15 Octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 12 Décembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Julie K.Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2015.

CB Property Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015022413/20.

(150027067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 156.752.

—
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour: BUXDORF PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015022392/17.

(150026944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Blisce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.792.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS en tant que Gérant de Catégorie B avec effet au 9 décembre 2014;

- Il est pris acte de la Nomination de Monsieur Amaury LUDES, né le 4 août 1986 à Malmedy en Belgique, en tant que Gérant de Catégorie B, employé privé résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg pour une durée indéterminée avec effet au 2 janvier 2015.

Le 05/02/2015.

Certifié sincère et conforme

Monsieur Alexandre MARS

Référence de publication: 2015022370/17.

(150026926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Actor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 134.109.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 24/06/2013,

Par la présente, l'assemblée générale extraordinaire des associés, décide d'acter avec effet immédiat et pour une durée de 6 années, le renouvellement des mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Benoît DABERTRAND, né à Charleroi (Belgique), le 16 avril 1970, demeurant professionnellement 56 rue GLESENER, L-1630, Luxembourg,

- Madame Axelle MOREAUX, employée, née à Charleroi le 17 août 1966 demeurant professionnellement 56 rue Glesener, L-1630, Luxembourg

- Monsieur Cédric Michel SIXTE DE CARITAT DE PERUZZIS, gérant de sociétés, né à Charleroi le 5 juin 1979, demeurant professionnellement 56 rue Glesener, L-1630, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015022242/19.

(150026599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.132.

—
Lors de l'assemblée générale du 5 février 2015, la démission avec effet au 3 décembre 2014 de Monsieur Benoni Dufour de son poste d'administrateur est acceptée.

Les mandats des administrateurs Messieurs Frédéric Rosset et Thierry Rambosson, ainsi que du commissaire aux comptes, la société CLERC, sont renouvelés pour la période d'une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015021985/16.

(150025390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Alelega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 182.131.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022246/10.

(150026359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

GameStop Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.918.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022626/9.

(150026006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Green Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.642.

Il conviendra de noter que Vistra Fund Services S.à r.l., avec adresse au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, a été nommé agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022635/10.

(150026806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Hadrumete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 175.131.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 Janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société HADRUMETE S.A., la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022685/13.

(150027138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Hydra Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.794.

EXTRAIT

En date du 9 février 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Erik Johan Cornelis Schoop, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Thuy Uyen Nguyen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérante B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022684/15.

(150026650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Lady Road Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 189.949.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Manish Desai avec effet du 31 janvier 2015
- De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays Bas) ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B Fresez, L-1724 Luxembourg et M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, (Royaume Unie) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lady Road Investment Sàrl

Référence de publication: 2015022783/16.

(150026163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Leopard Germany Property Ed 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.842.

Lors du transfert de parts en date du 28 janvier 2015, la société Leopard Germany Holding 3 S.à.R.L a transféré 100 de ses parts sociales aux sociétés Leopard Holdings S.A et Leopard Holdings UK S.à.R.L

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Leopard Holdings S.A 50 parts sociales
- Leopard Holdings UK S.à.R.L 50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015022790/17.

(150026404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Leopard Germany Ed 2 LP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.096.

Lors du transfert de parts en date du 28 janvier 2015, la société Leopard Germany Holding 3 S.à.R.L a transféré 100 de ses parts sociales aux sociétés Leopard Holdings S.A et Leopard Holdings UK S.à.R.L

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Leopard Holdings S.A 50 parts sociales
- Leopard Holdings UK S.à.R.L 50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015022789/17.

(150026986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Lumolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.541.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 10 février 2015:

1. que la démission de M. Mario Cohn en tant qu'administrateur de Classe B est acceptée avec effet au 10 février 2015;
2. que la démission de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur de Classe B est acceptée avec effet au 10 février 2015;
3. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle administratrice de Classe B avec effet au 10 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021;
4. que Mme. Maria Rodrigues avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle administratrice de Classe B avec effet au 10 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022807/20.

(150026974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Human Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 35, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.628.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 25 novembre 2014

Suite aux modifications statutaires faites lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2014 qui prévoit la possibilité d'avoir un administrateur unique, il est mis fin au mandat d'administrateur avec effet immédiat de Mesdames Monica VERLINDEN et Caroline VERLINDEN demeurant chacune au 101, A. Cleymhenslaan B-3140 KEERBERGEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015022697/13.

(150026906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

HIP Oils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.445,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.242.

—
Par résolutions signées en date du 4 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Soufia El Mounadi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Augusto Bessi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 janvier 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022690/15.

(150026391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Foujere Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.374.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société FOUJERE INVESTISSEMENTS S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOUJERE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2015022613/13.

(150026154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Fortune Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.283.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2014:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société FORTUNE INVESTISSEMENT S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTUNE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2015022612/13.

(150026119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

SPL Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 883.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.974.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 février 2015

En date du 2 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark PICKETT de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} juin 2014;

- de nommer Monsieur Simon ALLISON, né le 30 juillet 1974 à Chertsey, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 8, Worcestershire Lea, RG42 Warfield, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Simon ALLISON, gérant de catégorie A
- Lux Business Management S.à r.l., gérant de catégorie B
- Madame Julia VOGELWEITH, gérant de catégorie B
- Monsieur Gilles JACQUET, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

SPL Acquisition S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015022122/24.

(150025824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.285.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.220.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 5 février 2015
(l'«Assemblée»)*

L'assemblée accepte la démission, en tant que gérants de la Société, de Martijn Sinninghe Damsté avec effet au 14 Décembre 2014 et de Laurent Bélik avec effet au 5 Février 2015.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 5 Février 2015 pour une période indéterminée;

- Alain Koch né le 18 Août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 6 février 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015022338/20.

(150026923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 84.086.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015022276/10.

(150026979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Candico S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.376.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour: CANDICO S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015022439/16.

(150026943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Belzi S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.206.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour: BELZI S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015022363/16.

(150026946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Asa Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.145.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société ASA INVESTMENTS S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASA INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015022316/13.

(150026129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

GIBBAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.697.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022653/9.

(150026552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**LIA SubCo Ltd., Société à responsabilité limitée,
(anc. BTO Monarch Subco LTD).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.713.

In the year two thousand fourteen on the fifth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

BTO Monarch MidCo 2 Ltd., a company existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered number IT-289478, whose registered office is situated at the offices of Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and its central administration and seat of effective management at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 191707,

here represented by John Weerts, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BTO Monarch SubCo Ltd., a company existing under the laws of the Cayman Islands and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered number IT-289481, whose registered office is situated at the offices of Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and its central administration and seat of effective management at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 191713 (the "Company"), whose central administration and seat of effective management has been transferred to Luxembourg on 10 October 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder hereby confirms its consent to the convening of this meeting without notice.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves by special resolution to change the Company's name from "BTO Monarch SubCo Ltd." to "LIA SubCo Ltd."

Second Resolution

A consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves by special resolution to fully restate and replace the Memorandum and Articles of Association of the Company (any reference to the term "Memorandum" being for the purposes of the laws of the Cayman Islands), which shall now read as follows:

Art. 1. Name - Legal form. There exists, for the purposes of Luxembourg law, a private limited company (société à responsabilité limitée) and, for the purposes of Cayman Islands law, an exempted company with limited liability, with the name "LIA SubCo Ltd." (hereinafter, the "Company", which term shall also refer to the general meeting and the board of Directors, depending on the context and as applicable), which is governed by Luxembourg law, the laws of the Cayman Islands and these Articles. The business of the Company may be commenced at any time after its incorporation.

Art. 2. Purpose of the company.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg companies and companies incorporated in any other jurisdictions and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Directors may exercise all the powers of the Company to further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be wound up at any time and with or without cause in accordance with the Laws, including by virtue of a Special Resolution but subject at all times to compliance with the Cayman Act and the Luxembourg Act.

Art. 4. Registered office and central administration.

4.1 The Office of the Company shall be at such address in the Cayman Islands as the Directors may from time to time determine.

4.2 The Central Administration of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.3 The Central Administration may be transferred (i) by decision of the Directors within the same municipality and (ii) to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a Special Resolution.

4.4 The Company may in addition establish and maintain such other branches, offices, places of business and agencies in such places as the Directors may from time to time determine, either in the Cayman Islands, the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Share Capital of the company at the date of adoption of these Articles is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of a nominal value of one cent (EUR 0.01) each. The Company will only issue Shares on a fully paid up basis.

5.2 The Company may from time to time by Special Resolution increase the Share Capital by such sum, to be divided into Shares of such Classes and amount, as such Special Resolution shall prescribe, provided that these Articles shall be amended and restated as required to reflect the establishment of any new Class.

5.3 The Company may from time to time by Special Resolution reduce its Share Capital, by redemption, purchase and/or cancellation of Shares. The redemption, purchase or surrender of any Share shall not be deemed to give rise to the redemption, purchase or surrender of any other Share. The Company may when making payments in respect of redemption or purchase of Shares, with the agreement of the holder of such Shares, make such payment either in cash or in specie.

5.4 Any Secured Shares shall not be purchased, redeemed or otherwise acquired by the Company while it remains subject to an Encumbrance.

Art. 6. Shares.

6.1 The Share Capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares are in registered form.

6.3 The Company may have one or several Shareholders, subject to a maximum number of 40 Shareholders, provided that if the Company ever has more than one Shareholder these Articles shall be amended and restated as required to reflect the admission of more than one Shareholder.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any Shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The Directors shall in accordance with the Laws establish a Share Premium Account and shall carry to the credit of such account from time to time a sum equal to the amount or value of the premium paid on the issue of any Share. There shall be debited to any Share Premium Account on the redemption or purchase of a Share the difference between the nominal value of such Share and the redemption or purchase price provided always that at the discretion of the Directors such sum may be paid out of the profits of the Company or, if permitted by the Laws, out of capital.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 The Register shall be kept at the Central Administration as the Directors may from time to time determine. Certificates for any Shares may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In the case of joint holders of any Share, such joint holders shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to any such Share until such representative has been appointed.

7.3 Inter vivos, Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the sole Shareholder.

7.4 For such time as an Encumbrance exists and notwithstanding anything contained in these Articles, the Shareholder shall: (a) promptly approve any transfer of Secured Shares which is made pursuant to the terms of any Encumbrance and applicable law and/or (b) not approve a transfer of any Secured Shares (other than a transfer of Secured Shares made pursuant to (a) above) without the prior written consent of the Secured Party. Shareholder consent to any transfer of Secured Shares pursuant to an Encumbrance shall, unless consent has already been given by the Shareholder, be automatically deemed upon the expiry of 24 hours after presentation of an instrument of transfer and the Register shall be updated immediately thereafter

7.5 The instrument of transfer of any Share shall be in any usual or common form or such other form as the sole Shareholder may, in its absolute discretion, approve and be executed by or on behalf of the transferor and, if so required by the sole Shareholder, shall also be executed on behalf of the transferee and shall be accompanied by the certificate (if any) of the Shares to which it relates and such other evidence as the sole Shareholder may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer. To the fullest extent permitted under the Laws, the transferor shall be deemed to remain a Shareholder until the name of the transferee is entered in the Register in respect of the relevant Shares.

7.6 Any valid transfer of Share shall become effective towards the Company and third parties upon the updating of the Register to reflect such transfer, which shall occur either (i) upon notification of the transfer to the Company or (ii) upon the acceptance of the transfer by the Company. Copies of all instruments of transfer that are registered shall be retained by the Company.

7.7 The legal personal representative of a deceased sole holder of a Share shall be the only Person recognised by the Company as having any title to the Share, subject in each case to the provisions of the Laws. In the case of a Share registered in the name of two or more holders, the survivors or survivor, or the legal personal representatives of the deceased holder of the Share, shall be the only Person recognised by the Company as having any title to the Share. In the event of death, the transfer of the shares of a deceased Shareholder shall be subject to the provisions of the Laws.

7.8 Any Person becoming entitled to a Share in consequence of the death or bankruptcy of a Shareholder shall upon such evidence being produced as may from time to time be required by the Directors, have the right either to be registered as a Shareholder in respect of the Share or, instead of being registered himself, to make such transfer of the Share as the deceased or bankrupt Person could have made; but the Directors shall, in either case, have the same right to decline or suspend registration as they would have had in the case of a transfer of the Share by the deceased or bankrupt Person before the death or bankruptcy.

7.9 A Person becoming entitled to a Share by reason of the death or bankruptcy of a Shareholder shall be entitled to the same dividends and other advantages to which he would be entitled if he were the registered Shareholder, except that he shall not, before being registered as a Shareholder in respect of the Share, be entitled in respect of it to exercise any right conferred by membership in relation to meetings of the Company, to the fullest extent permitted by the Laws.

Art. 8. Decisions of the shareholders - General.

8.1 The general meeting is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and by these Articles. General meetings may be held at the Central Administration or at such other place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If the sole Shareholder has waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

8.2 A Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting may be validly taken by means of written resolutions signed by the sole Shareholder. In such case, the sole Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast its vote in writing.

8.4 The sole Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting. Any reference made herein to the “general meeting” shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting shall be exercised by the sole Shareholder.

8.5 Subject to the Laws, the Company may at any time and from time to time by Special Resolution alter or amend these Articles in whole or in part.

Art. 9. Notice of general meetings.

9.1 The Directors may, whenever they think fit, convene a general meeting.

9.2 The Directors may, subject to the provisions of the Laws, cancel or postpone by written notice any duly convened general meeting at any time prior to such meeting, except for general meetings required by the sole Shareholder in accordance with these Articles, for any reason or for no reason at any time prior to the time for holding such meeting or, if the meeting is adjourned, the time for holding such adjourned meeting.

9.3 General meetings shall also be convened on the requisition in writing of the sole Shareholder deposited at the Office specifying the objects of the meeting by notice given no later than 21 days from the date of deposit of the requisition signed by the requisitioner, and if the Directors do not convene such meeting for a date not later than 45 days after the date of such deposit, the sole Shareholder itself may convene the general meeting in the same manner, as nearly as possible, as that in which general meetings may be convened by the Directors, and all reasonable expenses incurred by the sole Shareholder as a result of the failure of the Directors to convene the general meeting shall be reimbursed to them by the Company.

9.4 If at any time there are no Directors, the sole Shareholder may convene a general meeting in the same manner as nearly as possible as that in which general meetings may be convened by the Directors, subject to the provisions of the Laws.

9.5 At least seven clear days' notice in writing counting from the date service is deemed to take place as provided in these Articles specifying the place, the day and the hour of the meeting and the general nature of the business, shall be given in the manner hereinafter provided or in such other manner (if any) as may be prescribed by the Company by Ordinary Resolution to such Persons as are, under these Articles, entitled to receive such notices from the Company, but with the consent of the sole Shareholder, that meeting may be convened by such shorter notice or without notice and in such manner as the sole Shareholder may think fit.

9.6 The accidental omission to give notice of a meeting to or the non-receipt of a notice of a meeting by the sole Shareholder shall not invalidate the proceedings at any meeting, subject to the provisions of the Luxembourg Act.

Art. 10. Proceedings and votes at general meetings.

10.1 All business carried out at a general meeting shall be deemed special with the exception of sanctioning a dividend, the consideration of the accounts, balance sheets, any report of the Directors or of the Company's auditors, and the fixing of the remuneration of the Company's auditors. No special business shall be transacted at any general meeting without the consent of the sole Shareholder unless notice of such special business has been given in the notice convening that meeting.

10.2 No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of Shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business, such quorum to be determined in accordance with the Luxembourg Act (and to be satisfied by the sole Shareholder being present in person or by proxy).

10.3 The chairman, if any, of the Directors shall preside as chairman at every general meeting, or such other person as may be determined in accordance with the Laws.

10.4 Meetings can be adjourned in accordance with the provisions of the Laws.

10.5 A Shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.6 Any corporation which is a Shareholder or a Director may by resolution of its directors or other governing body authorise such Person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of the Directors, and the Person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were an individual Shareholder or Director.

Art. 11. Management - General.

11.1 Subject to the Laws, these Articles and to any resolutions passed in a general meeting, the business of the Company shall be managed by the Directors. No resolution passed by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Directors that would have been valid if that resolution had not been passed. The board of Directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Laws or by these Articles to the general meeting.

11.2 The Company shall be managed by one or several Directors, who need not be Shareholders. If the Company has several Directors, the Directors form a board of Directors. In the case of several Directors, the sole Shareholder may (but shall not be required to) decide that they shall be named "Director A" or "Director B".

11.3 The Directors may from time to time appoint any Person, whether or not a Director, to hold such office in the Company or the represent the Company as its attorney(s) or authorised signatory(s) (any such person being an "Attorney" or "Authorised Signatory", respectively) of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretion (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions as the Directors may think necessary for the administration of the Company, with such powers and duties as the Directors may think fit, in accordance with the Laws. Any Person so appointed by the Directors may be removed by the Directors or by the Company by Ordinary Resolution.

11.4 The Directors may delegate any of their powers to committees consisting of such member or members of their body as they think fit, in accordance with the Laws.

Art. 12. Appointment and removal of directors.

12.1 The Director(s) shall be appointed, in accordance with the Laws, by Ordinary Resolution which shall determine their remuneration and term of office.

12.2 The Directors shall be appointed and may be removed from office (i) at any time, with or without cause, by an Ordinary Resolution, (ii) if they die or are found to be or become of unsound mind or (iii) resign their office by notice in writing to the Company.

Art. 13. Convening meetings of directors.

13.1 The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings and proceedings as they think fit. The chairman or any two Directors may at any time summon a meeting of the Directors. The meetings of the board of Directors shall be held in the Central Administration unless otherwise indicated in the notice of meeting.

13.2 Written notice of any meeting of the Directors must be given to the Directors 24 hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such

emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Directors to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Directors which has been communicated to all Directors.

13.3 No notice shall be required in case all Directors are present or represented at such meeting of Directors and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all of the Directors.

Art. 14. Conduct of meetings of directors.

14.1 The Directors may elect a chairman of their meetings and determine the period for which he is to hold office but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting, the Directors present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

14.2 Any Director may appoint any Director to be the proxy of that Director to attend and vote on his behalf, in accordance with instructions given by that Director, or in the absence of such instructions at the discretion of the proxy, at a meeting or meetings of the Directors which that Director is unable to attend personally. The instrument appointing the proxy shall be in writing under the hand of the appointing Director (or in any other form as the appointing Director may approve) and shall be in any usual or common form or such other form as the Directors may approve, and must be lodged with the chairman of the meeting of the Directors at which such proxy is to be used, or first used, prior to the commencement of the meeting.

14.3 A Director may participate in any meeting of the Directors, or of any committee appointed by the Directors of which such Director is a member, by means of telephone or similar communication equipment by way of which all Persons participating in such meeting can communicate with each other and such participation shall be deemed to constitute presence in person at the meeting.

14.4 Meetings of the board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.5 In the event that the sole Shareholder has named Directors A and Directors B the quorum necessary for the transaction of the business of the Directors shall be at least one Director A and one Director B (if applicable) present or represented at a meeting of the board of Directors. In the event that the sole Shareholder has not named Directors A and Directors B the quorum necessary for the transaction of the business of the Directors shall be two or more Directors, and if there be one Director the quorum shall be one.

14.6 In the event that the sole Shareholder has named Directors A and Directors B, decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting provided however that at least one (1) Directors A and one (1) Directors B (if applicable) vote in favour of such decision. In the event that the sole Shareholder has not named Directors A and Directors B, decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting. In the case of equality of votes, no Director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

14.7 A resolution in writing signed by all the Directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a duly called and constituted meeting of Directors. When signed a resolution may consist of several documents each signed by one or more of the Directors.

Art. 15. Minutes of director meetings. The minutes of any meeting of the board of Directors shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore (which will constitute evidence of such meeting having been duly held for the purposes of Cayman law). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or his absence by the chairman pro tempore.

Art. 16. Directors' interests and delegation. A Director who is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall declare the nature of his interest at a meeting of the Directors. A general notice given to the Directors by any Director to the effect that he is to be regarded as interested in any contract or other arrangement which may thereafter be made with that company or firm shall be deemed a sufficient declaration of interest in regard to any contract so made. A Director may vote in respect of any contract or proposed contract or arrangement notwithstanding that he may be interested therein and if he does so his vote shall be counted and he may be counted in the quorum at any meeting of the Directors at which any such contract or proposed contract or arrangement shall come before the meeting for consideration.

Art. 17. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) if the sole Shareholder has not named Directors A and Directors B by the signature of any Director, or, if the sole Shareholder has named Directors A and Directors B, by the joint signature of any Director A together with any Director B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any Attorney(s) or Authorised Signatory(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of Directors at a meeting or by way of written resolution within the limits of such delegation.

Art. 18. Accounts, Audit and annual return and declaration.

18.1 The books of account and other documentation relating to the Company's affairs shall be kept at the Central Administration and in such manner as may be determined from time to time by the Directors in accordance with the Laws. Such documents shall be made available to the sole Shareholder in accordance with the provisions of the Laws.

18.2 The Directors in each year shall prepare, or cause to be prepared, an annual return and declaration setting forth the particulars required by the Cayman Act and deliver a copy thereof to the Registrar of Companies in the Cayman Islands.

18.3 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The appointment of the internal auditor(s) and their term of office shall be determined by Ordinary Resolution.

18.4 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by Ordinary Resolution.

18.5 If the sole Shareholder appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the Luxembourg law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

Art. 19. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

19.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

19.2 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of Directors, using the accounting services provider, draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Luxembourg Act.

19.3 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to a legal reserve (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the Share Capital of the Company.

19.4 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole Shareholder may also be allocated to the Legal Reserve if the sole Shareholder agrees with such allocation.

19.5 In case of a reduction of the Share Capital, the Legal Reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the Share Capital.

19.6 Upon recommendation of the board of Directors, the use of the remainder of the Company's annual net profits in accordance with the Laws and these Articles shall be determined by Ordinary Resolution. No dividend shall exceed the amount recommended by the Directors.

19.7 Distributions shall be made to Shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

19.8 The board of Directors may decide to pay interim dividends on the basis of interim balance sheet prepared by the board of Directors, using the accounting services provider, showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Laws or these Articles do not allow to be distributed and shall further be determined in accordance with the mandatory provisions of the Laws.

19.9 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to Shareholders subject to the provisions of the Laws and these Articles.

19.10 Dividends can be paid in cash or in specie, subject to the provisions of the Laws. No dividend shall bear interest against the Company.

Art. 20. Winding up.

20.1 In the event of a winding up of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by Special Resolution deciding such winding up and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

20.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among Shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them and in accordance with the provisions of the Laws.

Art. 21. Indemnity.

21.1 Every Director (each an "Indemnified Person") shall be indemnified and secured harmless against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by such Indemnified Person, other than by reason of such Indemnified Person's own dishonesty, wilful default or fraud as determined by a court of competent jurisdiction, in or about the conduct of the Company's business or affairs (including as a result of any mistake of judgment) or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including without prejudice to the generality of the foregoing, any costs, expenses, losses or liabilities incurred by such Indemnified Person in defending

(whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company or its affairs in any court whether in the Cayman Islands, Luxembourg or elsewhere.

21.2 Subject to mandatory provisions of the Laws, no Indemnified Person shall be liable:

for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other Director or agent of the Company; or

for any loss on account of defect of title to any property of the Company; or

on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested; or

for any loss incurred through any bank, broker or other similar Person; or

for any loss occasioned by any negligence, default, breach of duty, breach of trust, error of judgement or oversight on such Indemnified Person's part; or

for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of such Indemnified Person's office or in relation thereto;

unless the same shall happen through such Indemnified Person's own dishonesty, wilful default or fraud as determined by a court of competent jurisdiction.

Art. 22. Registration by way of continuation. The Company may, in accordance with and subject to the Laws, resolve to be registered by way of continuation in a jurisdiction outside the Cayman Islands or such other jurisdiction in which it is for the time being incorporated, registered or existing. In furtherance of a resolution adopted pursuant to this Article, the Directors may cause an application to be made to the Registrar of Companies to deregister the Company in the Cayman Islands or such other jurisdiction in which it is for the time being incorporated, registered or existing and may cause all such further steps as they consider appropriate to be taken to effect the transfer by way of continuation of the Company.

Art. 23. Mergers and consolidation. The Company may by Special Resolution resolve to merge or consolidate the Company, in each case in accordance with the Laws.

Art. 24. Non-recognition of trusts. The Company shall not, unless required by law, be bound by or be compelled in any way to recognise (even when notified) any equitable, contingent, future or partial interest in any Share, or (except only as is otherwise provided by these Articles or the Laws) any other rights in respect of any Share other than an absolute right to the entirety thereof in the Register, provided that the Company shall recognise any Encumbrance or any rights in any Secured Share of the Secured Party.

Art. 25. Notices. Any notice to be served by the Company on the sole Shareholder shall be served in writing to the sole Shareholder at his address as appearing in the Register, by electronic mail to any electronic mail address the sole Shareholder may have specified or as otherwise agreed between the Company and the sole Shareholder.

Art. 26. Irrevocable proxy and provisions to eliminate conflicting votes.

26.1 The appointment of any Irrevocable Proxy by a Member shall be irrevocable until both the relevant Member and the Irrevocable Proxy appointed by such Member have provided their written confirmation to the Company that such appointment is terminated.

26.2 No Member may appoint more than one Irrevocable Proxy such that there is more than one Irrevocable Proxy of such Member in existence at any one time and any purported later appointment which is inconsistent with an earlier Irrevocable Proxy Instrument shall be ineffective unless both the relevant Member and the Irrevocable Proxy appointed under the earlier Irrevocable Proxy Instrument have provided their written confirmation to the Company that such later appointment should be effective and that the earlier appointment should be terminated.

26.3 Notwithstanding any provision to the contrary contained in these Articles, following the appointment of an Irrevocable Proxy and service of a copy of the relevant Irrevocable Proxy Instrument on the Company:

(a) only the Irrevocable Proxy and no Member nor any other proxy of a Member may cast the vote of such Member at a meeting (whether by way of poll) convened in respect of a Reserved Matter otherwise than through the Irrevocable Proxy of such Member and the votes of the Member represented by such Irrevocable Proxy, shall, for the avoidance of doubt, not be counted in any poll if cast by the Member or by any proxy other than the Irrevocable Proxy during such period;

(b) only the Irrevocable Proxy and no Member nor any other proxy of a Member may sign a resolution in writing concerning any Reserved Matter as contemplated in Article 8.3 otherwise than through the Irrevocable Proxy of such Member and only a resolution in writing signed by the Irrevocable Proxy appointed by such Member and the other Members of the Company (if any) shall be effective as provided in Article 8.3 and a resolution signed by all of the Members or by any proxy of any Member other than an Irrevocable Proxy during such period shall not be so effective; and

(c) the Company shall, in addition to giving any notice to Members as required by these Articles, give written notice to the Irrevocable Proxy of any meeting convened in respect of a Reserved Matter and shall provide to the Irrevocable Proxy copies of any resolution in writing concerning any Reserved Matter (in each case such notice or copies to be provided to the Irrevocable Proxy on such terms and within such time limits as are set out in these Articles of Association as if such Irrevocable Proxy were the Member represented by the Irrevocable Proxy).

Art. 27. Definitions and interpretation.

27.1 The Regulations contained or incorporated in Table 'A' in the First Schedule of the Cayman Act shall not apply to the Company and the preceding Articles shall comprise the Articles of Association of the Company.

27.2 In these Articles the following defined terms will have the meanings ascribed to them, if not inconsistent with the subject or context:

"Articles" means these articles of association of the Company, as amended or substituted from time to time.

"Cayman Act" means the Companies Law (as amended) of the Cayman Islands.

"Central Administration" means the address where the Company has its central administration (administration centrale) and centre of main interests for the purposes of Luxembourg law.

"Class" or "Classes" means any class or classes of Shares as may from time to time be issued by the Company.

"Directors" means the directors (i.e. managers or "gérants" for Luxembourg law purposes) of the Company for the time being, or as the case may be, the directors assembled as a board or as a committee thereof and "board of Directors" shall be construed accordingly.

"Encumbrance" means any mortgage, pledge, lien, charge, hypothecation, encumbrance or other security interest, security agreement or other security arrangement of any kind in favour of the Secured Party including, but not limited to, the Share Mortgage.

"Facility Agreement" means any facility agreement as may be entered into between, inter alios, the Company, its parent, its original guarantor, original lenders, arranger and agent and security trustee, as amended or supplemented from time to time.

"Insolvency Event" means, in relation to the Company, any winding-up, dissolution, reconstruction, reorganisation, administration, examinership, moratorium, arrangement or composition with creditors, proceedings under any bankruptcy or reorganisation legislation, receivership, legal limitation, incapacity or lack of corporate power or authority or other circumstances of, or any change in the constitution or change of corporate identity or loss of corporate identity by such person and any equivalent or analogous proceeding by whatever name known and in whatever jurisdiction, and any step taken (including, but without limitation, the presentation of a petition or the passing of a resolution) for or with a view to any of the foregoing.

"general meeting" means a general meeting of the Shareholders.

"Irrevocable Proxy" means a person appointed to represent a Member by an Irrevocable Proxy Instrument.

"Irrevocable Proxy Instrument" means an instrument in or substantially in the form scheduled to the Share Mortgage appointing an Irrevocable Proxy.

"Laws" means the laws of the Cayman Islands and/or Luxembourg law, depending on the context and as applicable.

"Legal Reserve" has the meaning given to it in these Articles.

"Luxembourg Act" means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

"Memorandum of Association" means the memorandum of association of the Company (as required for the purposes of Cayman law), as amended or substituted from time to time.

"Office" means the registered office of the Company as required by the Cayman Act.

"Ordinary Resolution" means a resolution of the Shareholders of the Company passed, in accordance with the Laws and these Articles, by Shareholders representing more than half of the Share Capital of the Company at a general meeting or approved in writing by all of the Shareholders entitled to vote at a general meeting in one or more instruments each signed by one or more of the Shareholders.

"Person" means any natural person, firm, company, joint venture, partnership, corporation, association or other entity (whether or not having a separate legal personality) or any of them as the context so requires, other than in respect of a Director in which circumstances Person shall mean any person or entity permitted to act as such in accordance with the Laws.

"Register" means the register of Shareholders of the Company required to be kept pursuant to the Laws.

"Reserved Matter" means any resolution of the Members of the Company (a) to wind up the Company; (b) to approve the presentation by the Company of a petition for its own winding up or the Company's taking any action to institute or consent to an Insolvency Event in any jurisdiction; (c) to amend the Memorandum of Association and/or these Articles; or (d) to increase the authorised or issued share capital of the Company.

"Secured Party" the bank or financial institution named as chargee or assignee under the Share Mortgage or other document creating an Encumbrance and its successors and assigns and, where the context so permits, any person who such Secured Party nominates pursuant to any Encumbrance.

"Secured Share" means a share which is subject to the Share Mortgage or any other Encumbrance.

"Share" means a share in the share capital of the Company. All references to "Shares" herein shall be deemed to be Shares of any or all Classes as the context may require.

"Share Capital" means the Shares issued and outstanding at any time and/or the aggregate par value thereof, depending on the context and as applicable.

"Shareholder" or "Member" means a Person who is registered as the holder of Shares in the Register.

"Share Mortgage" means any equitable share mortgage, share pledge or security agreement in respect of Shares in the Company entered or to be entered into from time to time.

"Share Premium Account" means the share premium account established in accordance with these Articles and the Laws.

"Special Resolution" means a special resolution of the Shareholders of the Company passed, in accordance with the Laws and these Articles, by a majority of Shareholders representing not less than three quarters of the Share Capital of the Company at a general meeting or approved in writing by all of the Shareholders entitled to vote at a general meeting in one or more instruments each signed by one or more of the Shareholders.

27.3 In these Articles, save where the context requires otherwise:

(a) subject to the preceding Articles, any words defined in the Cayman Act or in the Luxembourg Act shall, if not inconsistent with the subject or context, bear the same meaning in these Articles;

(b) words importing the singular number shall include the plural number and vice versa;

(c) words importing the masculine gender only shall include the feminine gender and any Person as the context may require;

(d) the word "may" shall be construed as permissive and the word "shall" shall be construed as imperative;

(e) reference to a euro or euros or EUR (or €) and to a cent or cents is reference to euros and cents of the Eurozone countries;

(f) reference to a statutory enactment shall include reference to any amendment or re-enactment thereof for the time being in force;

(g) reference to any determination by the Directors shall be construed as a determination by the Directors in their sole and absolute discretion and shall be applicable either generally or in any particular case; and

(h) reference to "in writing" shall be construed as written or represented by any means reproducible in writing, including any form of print, lithograph, e-mail, facsimile, photograph or telex or represented by any other substitute or format for storage or transmission for writing or partly one and partly another."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

BTO Monarch MidCo 2 Ltd., une société existant selon les lois des Iles Caïmans et selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée sous le n° IT-289478, ayant son siège social dans les bureaux de Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et son administration centrale et siège de direction effective au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 191707,

dûment représentée par John Weerts, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de BTO Monarch SubCo Ltd., une société existant selon les lois des Iles Caïmans et selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée sous le n° IT-289481, ayant son siège social dans les bureaux de Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et son administration centrale et siège de direction effective au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 191713 (la «Société»), dont l'administration centrale et siège de direction effective ont été transférés à Luxembourg en date du 10 octobre 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique confirme par la présente son consentement à la tenue de cette réunion sans avis de convocation.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide par une résolution spéciale de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société, «BTO Monarch SubCo Ltd.» pour choisir «LIA SubCo Ltd.».

Seconde Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide par une résolution spéciale d'entièrement reformuler et remplacer le Mémoire et les Statuts de la Société (toute référence au terme «Mémoire» étant aux fins des lois des Îles Caïmans), qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe, aux fins de la loi luxembourgeoise, une société à responsabilité limitée, et aux fins de la loi des Îles Caïmans, une société exonérée à responsabilité limitée, sous la dénomination «LIA SubCo Ltd.» (ci-après, la «Société»), cette expression fera également référence à l'assemblée générale et au conseil de Gérance, selon le contexte et selon le cas), qui est régie par la loi de Luxembourg, les lois des Îles Caïmans et les présents Statuts. L'activité de la Société peut commencer à tout moment après sa constitution.

Art. 2. Objet de la société.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et constituées dans toute autre juridiction, et dans toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 Les Gérants peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société pour garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif conformément aux Lois, y compris en vertu d'une Résolution Spéciale mais sous réserve de respecter à tout moment la Loi des Îles Caïmans et la Loi du Luxembourg.

Art. 4. Siège social et administration centrale.

4.1 Le Bureau de la Société est situé à l'adresse déterminée par les Gérants aux Îles Caïmans.

4.2 L'Administration Centrale de la Société est établie dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.3 L'Administration Centrale peut être transférée (i) au sein de la même commune par décision des Gérants et (ii) dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une Résolution Spéciale.

4.4 La Société peut, de plus, établir et maintenir d'autres succursales, bureaux, lieux d'affaires et agences dans les endroits déterminés par les Gérants aux Îles Caïmans, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le Capital Social de la Société à la date d'adoption des présents Statuts est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. La Société n'émettra des Parts Sociales qu'après libération intégrale.

5.2 La Société peut par voie de Résolution Spéciale augmenter le Capital Social d'un montant à diviser en Parts Sociales de différentes Classes, tel que prescrit par la Résolution Spéciale, à condition que les présents Statuts soient modifiés et reformulés tel qu'il est requis afin de tenir compte de la création de toute nouvelle Classe.

5.3 La Société peut par voie de Résolution Spéciale réduire son Capital Social, par le rachat, l'achat et/ou l'annulation de Parts Sociales. Le rachat, l'achat ou la remise d'une Part Sociale n'est pas réputé donner naissance au rachat, à l'achat ou à la remise d'une autre Part Sociale. La Société peut, au moment du paiement pour le rachat ou l'achat de Parts Sociales, avec l'accord du détenteur de ces Parts Sociales, effectuer un tel paiement en numéraire ou en nature.

5.4 Les Parts Sociales Garanties ne peuvent pas être rachetées, remboursées, ou d'une autre manière acquises par la Société tant qu'elles restent grevées d'une Charge.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le Capital Social est divisé en Parts Sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de 40 Associés, à condition que dans le cas où la Société comprend plus d'un Associé, les présents Statuts soient modifiés et reformulés afin de tenir compte de l'admission de plus d'un Associé.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire concernant l'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Gérants conformément aux Lois établissent un Compte Prime d'Emission et doivent porter au crédit de ce compte une somme égale au montant ou à la valeur de la prime payée à l'émission de toute Part Sociale. Il est débité de tout Compte Prime d'Emission pour le rachat ou l'achat d'une Part Sociale, la différence entre la valeur nominale de cette Part Sociale et le prix de rachat ou d'achat à condition toutefois qu'à la discrétion des Gérants, cette somme puisse être payée sur les bénéfices de la Société, ou si les Lois l'autorisent, sur le capital.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Le Registre est tenu à l'Administration Centrale selon décision des Gérants. Des certificats d'inscription des Parts Sociales peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis d'une Part Sociale, nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par l'Associé unique.

7.4 Tant qu'une Charge existe et nonobstant toute disposition des présents Statuts, l'Associé doit: (a) rapidement autoriser tout transfert de Parts Sociales Garanties qui est fait conformément à toute Charge et selon la loi applicable et/ou (b) ne pas autoriser un transfert de Parts Sociales Garantie (autre qu'un transfert de Parts Sociales Garanties effectué conformément au point (a) ci-dessus) sans le consentement écrit préalable du Créancier Garanti. L'Associé consent à tout transfert de Parts Sociales Garanties conformément à une Charge, à moins que l'autorisation ait déjà été donnée par l'Associé, elle est automatiquement considérée à l'expiration d'un délai de 24 heures après présentation d'un acte de cession et le Registre doit être mis-à-jour immédiatement après.

7.5 L'acte de cession d'une Part Sociale prend une forme usuelle ou courante ou toute autre forme que l'Associé unique peut, à son entière discrétion, approuver et faire signer par ou au nom du cédant, et, si nécessaire, par l'Associé unique, devant également être signé au nom du cessionnaire et devant être accompagné du certificat (le cas échéant) des Parts Sociales auquel il se rapporte et toute autre preuve du droit du cédant à effectuer la cession pouvant être raisonnablement exigée par l'Associé unique. Dans la limite de ce qui est permis par les Lois, le cédant sera réputé demeurer un Associé jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit au Registre pour les Parts Sociales concernées.

7.6 Toute cession de Part Sociale valable est opposable à la Société et aux tiers après mise à jour du Registre pour tenir compte du transfert, cette opposabilité sera possible (i) sur notification de la cession à la Société ou (ii) après l'acceptation de la cession par la Société. Des copies de tous les actes de cession enregistrés sont conservées par la Société.

7.7 Le représentant légal d'un détenteur de Part Sociale unique décédé sera la seule Personne reconnue par la Société comme ayant un droit à la Part Sociale, dans chaque cas selon les dispositions des Lois. Dans le cas où une Part Sociale est inscrite au nom de deux ou plusieurs titulaires, les survivants, le survivant ou les représentants légaux du détenteur de Part Sociale décédé sera la seule Personne reconnue par la Société comme ayant un droit à la Part Sociale. En cas de décès, le transfert des Parts Sociales d'un Associé décédé sera soumis aux dispositions des Lois.

7.8 Toute Personne ayant droit à une Part Sociale suite au décès ou à la faillite d'un Associé, à condition de produire une preuve pouvant être requise par les Gérants, aura le droit d'être inscrite en tant qu'Associé au titre de la Part Sociale ou, au lieu d'être inscrite elle-même, pourra procéder au transfert de la Part Sociale tel que la Personne décédée ou le failli auraient pu le faire; mais les Gérants ont, dans les deux cas, le même droit de refuser ou de suspendre l'inscription comme ils auraient pu le faire dans le cas d'un transfert de la Part Sociale par la Personne décédée ou le failli avant le décès ou la faillite.

7.9 Une Personne ayant droit à une Part Sociale suite au décès ou à la faillite d'un Associé a le même droit aux dividendes et aux autres avantages auxquels il aurait eu droit s'il avait été un Associé inscrit, sauf qu'il n'a pas le droit d'exercer tout droit conféré par le statut d'Associé en relation avec les assemblées de la Société, avant d'être inscrit en tant qu'Associé au titre de la Part Sociale, dans la mesure permise par les Lois.

Art. 8. Décisions des associés.

8.1 L'assemblée générale est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par les Lois et par les présents Statuts. Les assemblées générales pourront être tenues à l'Administration Centrale ou à tout autre lieu et date pouvant être précisés dans les convocations à l'assemblée. Si l'Associé unique a renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

8.2 Un Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par résolutions

écrites signées par l'Associé unique. Dans une telle hypothèse, l'Associé unique recevra le texte des résolutions ou des décisions à adopter, expressément formulées, et votera par écrit.

8.4 L'Associé unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Toute référence faite à «l'assemblée générale» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale seront exercés par l'Associé unique.

8.5 Sous réserve des Lois, la Société peut à tout moment par voie de Résolution Spéciale modifier ou amender les présents Statuts en totalité ou en partie.

Art. 9. Convocation aux assemblées générales.

9.1 Les Gérants peuvent, dès qu'ils l'estiment nécessaire, convoquer une assemblée générale.

9.2 Les Gérants peuvent, sous réserve des dispositions des Lois, par notification écrite, annuler ou reporter une assemblée générale dûment convoquée, à tout moment avant la réunion, à l'exception des assemblées générales requises par l'Associé unique conformément aux présents Statuts, avec justification ou non, à tout moment avant l'heure de la tenue de l'assemblée ou, si l'assemblée est ajournée, avant la tenue de cette assemblée ajournée.

9.3 Les assemblées générales sont également convoquées à la demande écrite de l'Associé unique déposée au Bureau précisant l'objet de l'assemblée par notification donnée au moins 21 jours à compter de la date du dépôt de la demande signée par le demandeur, et si les Gérants n'ont pas convoqué cette assemblée au plus tard 45 jours après la date du dépôt, l'Associé unique lui-même peut convoquer l'assemblée générale de la même manière, aussi proche que possible que celle dont les assemblées générales peuvent être convoquées par les Gérants, et tous les frais raisonnables engagés par l'Associé unique suite à l'échec de la convocation de l'assemblée générale par les Gérants doivent leur être remboursés par la Société.

9.4 S'il n'y a pas de Gérants, l'Associé unique peut convoquer une assemblée générale de la même manière aussi proche que possible que celle dont les assemblées générales peuvent être convoquées par les Gérants, sous réserve des dispositions des Lois.

9.5 Un avis de convocation est pris par écrit au moins sept jours francs à compter de la date à laquelle la notification est réputée avoir eu lieu, tel que prévu par les présents Statuts précisant le lieu, le jour et l'heure de l'assemblée ainsi que la nature des questions selon la forme prévue ci-après ou sous toute autre manière (le cas échéant) pouvant être prescrite par la Société ou par une Résolution Ordinaire aux Personnes qui, selon les Statuts, ont le droit de recevoir ces convocations par la Société, mais avec le consentement de l'Associé unique, cette réunion peut être convoquée par un préavis plus court ou sans préavis et sous la forme que l'Associé unique estime convenable.

9.6 L'omission fortuite de donner une notification à une assemblée ou la non-réception de la notification à une assemblée par l'Associé unique n'annulera pas la procédure, sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Art. 10. Procédures et votes aux assemblées générales.

10.1 Toutes les opérations réalisées à une assemblée générale doivent être considérées comme spéciales, à l'exception de la distribution d'un dividende, de l'examen des comptes, des bilans, de tout rapport des Gérants ou des commissaires aux comptes de la Société, et la fixation de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société. Aucune opération spéciale ne doit être traitée à une assemblée générale sans le consentement de l'Associé unique, à moins qu'une notification de cette opération spéciale ait été donnée dans la convocation à cette assemblée.

10.2 Aucun point ne sera traité à une assemblée générale sans que le quorum des Associés ne soit présent au moment où l'assemblée se déroule, ce quorum étant déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise (et devant être satisfait par l'Associé unique présent en personne ou par procuration).

10.3 Le président des Gérants, s'il y en a un, présidera chaque assemblée générale ou toute autre personne pouvant être déterminée conformément aux Lois.

10.4 Les réunions peuvent être ajournées conformément aux dispositions des Lois.

10.5 Un Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.6 Toute société qui est Associé ou Gérant peut par voie de résolution de ses gérants ou de tout autre organe de gestion autoriser toute Personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée de la Société ou des Gérants, et la Personne autorisée aura le droit, d'exercer les mêmes pouvoirs au nom de la société qu'elle représente que la société pourrait exercer en tant qu'Associé individuel ou Gérant.

Art. 11. Gérance.

11.1 Sous réserve des Lois, des présents Statuts et des résolutions adoptées en assemblée générale, l'activité de la Société est gérée par les Gérants. Aucune résolution adoptée par la Société en assemblée générale ne peut invalider tout acte préalable des Gérants qui auraient été valables si cette résolution n'avait pas été adoptée. Le conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par les Lois ou par les présents Statuts à l'assemblée générale.

11.2 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui ne sont pas nécessairement des Associés. Si la Société a plusieurs Gérants, les Gérants forment un conseil de Gérance. Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'Associé unique peut (mais il n'y est pas tenu) décider qu'ils seront nommés «Gérant A» ou «Gérant B».

11.3. Les Gérants peuvent désigner toute Personne, un Gérant ou non pour occuper cette fonction dans la Société ou la représentation de la Société en tant que son avocat(s) ou signataire autorisé(s) (une telle personne étant un «Avocat» ou «Signataire Autorisé», respectivement) de la Société à ces fins et avec ces pouvoirs, l'autorité et la discrétion (ne dépassant pas ceux qui sont investis ou exercés par les Gérants en vertu de ces Statuts) et pour cette période et sous réserve des conditions que les Gérants peuvent estimer nécessaires pour l'administration de la Société, avec les pouvoirs et devoirs que les Gérants estimeront appropriés, en conformité avec les Lois. Toute Personne ainsi nommée par les Gérants peut être révoquée par les Gérants ou par la Société par Résolution Ordinaire.

11.4 Les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à des comités composés d'un ou de plusieurs membres de leur corps comme ils l'entendent, en conformité avec les Lois.

Art. 12. Nomination et révocation des gérants.

12.1 Le(s) Gérant(s) sont nommés, conformément aux Lois, par voie de Résolution Ordinaire devant déterminer leur rémunération et la durée de leur mandat.

12.2 Les Gérants sont nommés et peuvent être révoqués (i) à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution Ordinaire, (ii) s'ils décèdent ou s'ils se trouvent ou deviennent incapables ou (iii) s'ils démissionnent de leur bureau par notification écrite à la Société.

Art. 13. Convocations aux réunions de gérance.

13.1 Les Gérants peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner et régler leurs réunions et opérations tel qu'ils l'entendent. Le président ou deux Gérants peuvent à tout moment convoquer une réunion des Gérants. Les réunions du conseil de Gérance sont tenues à l'Administration Centrale, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

13.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil de Gérance doit être adressée aux Gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de cette urgence doivent être mentionnés dans la convocation. La convocation peut être omise avec l'accord de chaque Gérant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication similaire, une copie d'un tel document signé étant une prévue suffisante. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour une réunion dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le conseil de Gérance et communiquée à tous les Gérants.

13.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les Gérants seraient présents ou représentés à une réunion du conseil de Gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil de Gérance.

Art. 14. Conduite des réunions de gérance.

14.1 Le conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. En son absence ou si le président n'est pas présent dans les quinze minutes suivant la tenue de la réunion, les Gérants présents peuvent choisir parmi eux un Gérant qui prendra la fonction de président de la réunion.

14.2 Tout Gérant peut désigner comme mandataire un autre gérant pour assister et voter en son nom, conformément à ses instructions, ou en l'absence de telles instructions, à la discrétion du fondé de pouvoir, à une ou plusieurs réunions du conseil de Gérance à laquelle ou auxquelles le Gérant ne peut pas assister personnellement. L'acte désignant le mandataire se fait par procuration écrite par le Gérant mandant (ou par toute autre forme que le Gérant mandat peut approuver) et sous toute forme usuelle ou autre forme que le conseil de Gérance peut approuver et doit être déposé au président de l'assemblée où une telle procuration doit être utilisé, avant le début de la réunion.

14.3 Un Gérant peut participer à toute réunion du conseil de Gérance ou à tout comité désigné par les Gérants dont il est membre, par téléphone ou mode de communication similaire permettant à toutes les Personnes participants à la réunion de s'entendre mutuellement et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.4 Les réunions du conseil de Gérance peuvent aussi se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participantes à ces réunions d'entendre de s'entendre mutuellement sans discontinuité et de pouvoir participer efficacement à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

14.5 Dans l'hypothèse où l'Associé unique a nommé des Gérants A et des Gérants B, le quorum nécessaire pour le traitement des affaires du conseil de Gérance doit être au moins d'un Gérant A et d'un Gérant B (le cas échéant) présents ou représentés à une réunion du conseil de Gérance. Dans le cas où l'Associé unique n'a pas nommé de Gérants A ni de Gérants B, le quorum nécessaire pour le traitement des affaires du conseil de Gérance doit être de deux ou plusieurs Gérants, et s'il y a un Gérant, le quorum doit être de un.

14.6 Dans l'hypothèse où l'Associé unique a nommé des Gérants A et des Gérants B, les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion à condition toutefois qu'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B (le cas échéant) votent en faveur de cette décision. Dans le cas où l'Associé unique n'a pas nommé de Gérants A ni de Gérants B, les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, aucun Gérant, ni même le président, n'a de voix prépondérante.

14.7 Une résolution écrite signée par tous les Gérants est aussi valable et efficace que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de Gérance dûment convoquée et constituée. Une fois signée, une résolution peut consister en plusieurs documents chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de Gérance sont signés par le président, le cas échéant, ou en son absence, par le président temporaire (qui constituera la preuve de la tenue régulière de cette réunion aux fins de la loi des Iles Caïmans). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président, ou en son absence, par le président temporaire.

Art. 16. Intérêts et délégation de gérance. Un Gérant qui est, directement ou indirectement, intéressé dans un contrat ou projet de contrat avec la Société doit déclarer la nature de son intérêt lors d'une réunion du conseil de Gérance. Un avis général donné aux Gérants par tout Gérant ayant l'effet qu'il est à considérer comme ayant un intérêt dans tout contrat ou autre accord qui peut ensuite être fait avec cette société ou entreprise doit être considéré comme une déclaration suffisante de son intérêt à l'égard de tout contrat ainsi fait. Un Gérant peut voter à l'égard de tout contrat ou projet de contrat ou accord malgré le fait qu'il soit intéressé et s'il le fait son vote est comptabilisé et il peut être compté dans le quorum à toute réunion des Gérants à laquelle un contrat, un projet de contrat ou un accord est soumis à la réunion pour examen.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) si l'Associé unique n'a pas nommé de Gérants A ni de Gérants B par la signature de tout Gérant, ou, si l'Associé unique a nommé des Gérants A et des Gérants B par la signature conjointe de tout Gérant A avec celle de tout Gérant B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de tout Avocat ou Signataire Autorisé auquel pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de Gérance à une réunion ou par résolutions écrite dans les limites de cette délégation.

Art. 18. Comptes, Audit, Rapport annuel et déclaration.

18.1 Les livres de comptes et autre documentation relative aux affaires de la Société doivent être conservés à l'Administration centrale et de la manière pouvant être déterminée par les Gérants conformément aux Lois. Ces documents seront mis à disposition de l'Associé unique conformément aux dispositions des Lois.

18.2 Chaque année les Gérants préparent ou font préparer un rapport annuel, une déclaration énonçant les indications requises par la Loi des Iles Caïmans et remettent une copie de ceux-ci au Registre des Sociétés des Iles Caïmans.

18.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). La nomination du(des) commissaire(s) et la durée de leur mandat est fixée par Résolution Ordinaire.

18.4 Un commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par Résolution Ordinaire.

18.5 Si l'Associé unique désigne un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

Art. 19. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes.

19.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

19.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de Gérance, en utilisant le fournisseur de services de comptabilité, dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi Luxembourgeoise.

19.3 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pourcent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de cette réserve atteindra dix pourcent (10%) du Capital Social de la Société.

19.4 Les sommes apportées à une réserve de la Société par l'Associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Associé unique accepte l'affectation.

19.5 En cas de réduction du Capital Social, la Réserve Légale peut être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du Capital Social.

19.6 Sur proposition du conseil de Gérance, l'affectation du solde des bénéfices de la Société conformément aux Lois et aux présents Statuts est décidée par voie de Résolution Ordinaire. Aucun dividende ne peut excéder le montant recommandé par les Gérants.

19.7 Les distributions aux Associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

19.8 Le conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un bilan intermédiaire établi par le conseil de Gérance, en utilisant le fournisseur de services de comptabilité, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes

reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve que les Lois ou les présents Statuts n'autorisent pas à être distribués et doivent encore être déterminés conformément aux dispositions impératives des Lois.

19.9 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément aux dispositions des Lois et aux présents Statuts.

19.10 Les dividendes peuvent être payés en numéraire ou en nature, sous réserve des dispositions des Lois. Aucun dividende ne portera intérêt contre la Société.

Art. 20. Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui seront nommés par une Résolution Spéciale décidant de cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

20.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société et conformément aux dispositions des Lois.

Art. 21. Indemnisation.

21.1 Chaque Gérant (chacun une «Personne Indemnisée») sera indemnisé et garanti contre toutes actions, procès, coûts, dépenses, pertes, dommages ou passifs encourus ou supportés par la Personne Indemnisée mais également sera indemnisé dans la conduite des activités ou des affaires de la Société (y compris à la suite d'une erreur de jugement), dans l'exécution de ses fonctions et de ses pouvoirs et de tous les coûts, dépenses, pertes ou dettes contractées pour la défense (avec succès ou non) de tout procès civil concernant la Société ou ses activités devant un tribunal que ce soit dans les Iles Caïmans, au Luxembourg ou ailleurs, sauf lorsque la Personne Indemnisée a agi avec malhonnêteté, ou sera finalement condamnée pour faute grave ou fraude telles que définies par la juridiction compétente.

21.2 Sous réserve des dispositions impératives des Lois, aucune Personne Indemnisée ne sera tenue responsable:

(a) pour les actes reçus, négligences, manquements ou omissions commis par un autre Gérant ou par un mandataire de la Société; ou

(b) pour toute perte découlant d'un défaut de titre d'un bien de la Société; ou

(c) en raison de l'insuffisance de toute valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(d) pour toute perte subie par une banque, un courtier ou une autre Personne semblable; ou

(e) pour toute perte occasionnée par négligence, manquement, abus de confiance, erreur de jugement ou omission de la part de la Personne Indemnisée; ou

(f) pour toute perte, dommage, préjudice ou sous une autre forme ou résultant de l'exécution des fonctions, pouvoirs, autorités provenant du bureau de la Personne Indemnisée ou en relation avec celui-ci;

à moins que cela résulte de la malhonnêteté, d'une faute grave ou d'une fraude de la Personne indemnisée, tels que définis par un tribunal compétent.

Art. 22. Enregistrement par voie de continuation. La Société peut, conformément et sous réserve des Lois, être enregistrée par voie de continuation auprès d'une juridiction en dehors des Iles Caïmans ou auprès de toute autre juridiction dans laquelle elle est constituée, enregistrée ou immatriculée. En application d'une résolution adoptée en vertu du présent article, les Gérants peuvent demander à ce que la Société soit radiée du Registre des Sociétés des Iles Caïmans ou de tout autre Etat dans laquelle elle est constituée et peuvent prendre toute autre mesure qu'ils jugent appropriés pour effectuer le transfert par voie de continuation de la Société.

Art. 23. Fusions et consolidation. La Société peut par Résolution Spéciale décider de fusionner ou de consolider la Société en conformité avec les Lois.

Art. 24. Non-reconnaissance des fiducies. La Société ne doit pas, sauf si cela est requis par la loi, être liée ou être contrainte de reconnaître (même en cas de notification) un intérêt équitable, éventuel, futur ou partiel dans une Part Sociale, ou (sauf dans le seul cas où cela est par ailleurs prévu par les présents Statuts ou par les Lois) tous les autres droits attachés à une Part Sociale autres qu'un droit absolu à l'ensemble de celles-ci dans le Registre, à condition que la Société reconnaisse toute Charge ou tout droit dans une Part Sociale Garantie du Créancier Garanti.

Art. 25. Avis. Tout avis qui sera adressé par la Société à l'Associé unique est signifié par écrit à l'Associé unique à son adresse telle qu'elle apparaît dans le Registre ou à l'adresse électronique que l'Associé unique aura spécifié ou par tout autre moyen convenu entre la Société et l'Associé unique.

Art. 26. Mandataire irrévocable et dispositions pour éliminer les votes conflictuels.

26.1 La nomination d'un Mandataire Irrévocable par un Membre est irrévocable jusqu'à ce que le Membre concerné et le Mandataire Irrévocable nommé par ce Membre aient fourni leur confirmation écrite à la Société que la nomination prend fin.

26.2 Aucun Membre ne peut désigner plus d'un Mandataire Irrévocable de telle manière qu'il y ait plus d'un Mandataire Irrévocable dudit Membre en même temps et toute prétendue nomination ultérieure qui est incompatible avec un Acte de Mandat Irrévocable précédent sera inefficace à moins que le Membre concerné et que le Mandataire Irrévocable

nommé par l'Acte de Mandat Irrévocable précédent aient confirmé par écrit à la Société qu'une telle nomination ultérieure serait valable et que la nomination antérieure prendrait fin.

26.3 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, suite à la nomination d'un Mandataire Irrévocable et la signification d'une copie de l'Acte de Mandat Irrévocable pertinent à la Société:

(a) seul le Mandataire Irrévocable et aucun Membre ni aucun autre mandataire d'un Membre ne peut voter au nom de ce Membre à une assemblée (même par voie d'élection) convoqué relativement à une Matière Réservée autrement que par le Mandataire Irrévocable de ce Membre et les votes du Membre représenté par ce Mandataire Irrévocable, pour éviter tout doute, ne seront pas comptabilisés dans le scrutin si voté par le Membre ou par tout mandataire autre que le Mandataire Irrévocable pendant cette période;

(b) seul le Mandataire Irrévocable et aucun Membre ni aucun autre mandataire d'un Membre ne peut signer une résolution écrite portant sur toute Matière Réservée tel que prévu par l'Article 8.3 autrement que par le Mandataire Irrévocable de ce Membre et seule une résolution écrite signée par le Mandataire Irrévocable nommé par ce Membre et les autres Membres de la Société (le cas échéant) seront valables tel que prévu par l'Article 8.3 et une résolution signée par tous les Membres ou par tout mandataire d'un Membre autre que le Mandataire Irrévocable durant cette période ne serait pas valable; et

(c) la Société doit, en plus de la notification aux Membres tel que requis par les présents Statuts, notifier par écrit au Mandataire Irrévocable la tenue de toute assemblée concernant une Matière Réservée et doit fournir au Mandataire Irrévocable des copies de toute résolutions écrites concernant une Matière Réservée (dans chaque cas cette notification ou ces copies doivent être fournies au Mandataire Irrévocable selon les termes et les délais fixés énoncés dans les présents Statuts de la même manière que si le Mandataire Irrévocable était le Membre représenté).

Art. 27. Définitions et interprétation.

27.1 Les Règlements contenus ou incorporés dans le tableau «A» de la Première Annexe de la Loi des Iles Caïmans ne s'appliquent pas à la Société et les Statuts précédents sont compris dans les Statuts de la Société.

27.2 Dans les présents Statuts, les termes définis ci-après auront la signification qui leur est attribuée, si cela n'est pas incompatible avec le sujet ou avec le contexte:

«Acte Constitutif» signifie l'acte constitutif de la Société (tel que requis aux fins de la Loi des Iles Caïmans, tel que modifié ou remplacé.

«Acte de Mandat Irrévocable» désigne un acte dans la forme ou substantiellement dans la forme prévue à la Part Sociale Grevée désignant un Mandataire Irrévocable.

«Administration centrale» désigne l'adresse où la Société a son administration centrale et le centre de ses intérêts principaux selon la Loi Luxembourgeoise.

«assemblée générale» désigne que assemblée générale des Associés.

«Associé» ou «Membre» désigne une personne qui est inscrite en tant que titulaire de Parts Sociales dans le Registre.

«Bureau» désigne le siège social de la Société tel que prévu par la Loi des Iles Caïmans.

«Capital» désigne les Parts Sociales émises et en circulation à tout moment et / ou la valeur nominale globale de celles-ci, selon le contexte et selon le cas.

«Cas d'Insolvabilité» désigne, concernant la Société, toute liquidation, dissolution, reconstruction, restructuration, administration, examen, moratoire, disposition ou arrangement avec les créanciers, procédures engagées en vertu d'une faillite ou d'une réorganisation de la législation, mise sous séquestre, limitation juridique, incapacité ou manque de pouvoir ou d'autorité ou d'autres circonstances, ou tout changement dans la constitution ou dans l'identité sociale ou la perte de l'identité sociale et toute procédure équivalente ou analogue quelle que soit sa dénomination et dans quelle que juridiction que ce soit, et toute mesure prise (y compris, mais sans s'y limiter, la présentation d'une demande ou l'adoption d'une résolution) pour ou concernant tout ce qui précède.

«Charge» désigne toute hypothèque, nantissement, privilège, charge, ou autre sûreté, contrat de sûreté ou autre accord de sûreté de tout type en faveur du Créancier Garanti, y compris mais sans s'y limiter, la Part Sociale Grevée.

«Classe» ou «Classes» désigne une ou plusieurs catégories de Parts Sociales qui peuvent être émises par la Société.

«Compte Prime d'émission» désigne le compte de prime d'émission établi conformément aux présents Statuts et aux Lois.

«Convention de Prêt» désigne toute convention de prêt pouvant être conclue entre, inter alios, la Société, la société-mère, le garant d'origine, les prêteurs initiaux, l'arrangeur et l'agent de sûreté, telle que modifiée ou complétée.

«Créancier Garanti» désigne la banque ou l'institution financière ainsi que ses successeurs et ayants-droit, désignés comme créancier ou cessionnaire en vertu de la Part Sociale Grevée ou tout autre document constituant une Charge et, lorsque le contexte le permet, toute personne que le Créancier Garanti désigne relativement à une Charge.

«Gérants» désigne les gérants (selon la Loi Luxembourgeoise) de la Société ou, le cas échéant, les gérants réunis en conseil de gérance ou en comité et "conseil de Gérance" doit être interprété en conséquence.

«Lois» désigne les lois des Iles Caïmans et/ou la loi du Luxembourg, selon le contexte et selon le cas.

«Loi des Iles Caïmans» désigne la Loi sur les Sociétés (tel que modifiée) des Iles Caïmans.

«Loi Luxembourgeoise» désigne la Loi Luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

«Mandataire Irrévocable» désigne une personne nommée pour représenter un Membre par un Acte de Mandat Irrévocable.

«Matière Réserve» désigne toute résolution des Membres de la Société visant à (a) dissoudre la Société; (b) autoriser la présentation de la Société pour un vote à sa propre liquidation ou toute mesure prise par la Société pour recourir ou consentir à un Cas d'Insolvabilité dans toute juridiction; (c) modifier l'Acte Constitutif et/ou les présents Statuts; ou (d) augmenter le capital autorisé ou émis de la Société.

«Part Sociale» désigne une part sociale dans le capital de la Société. Toute référence à «Parts Sociales» dans le présent acte doit être considérée comme des Parts Sociales de l'une ou de l'ensemble des Classes selon le contexte.

«Part Sociale Garantie» désigne une part sociale soumise à une Part Sociale Grevée ou toute autre Charge.

«Part Sociale Grevée» désigne toute part sociale grevée capitalisée, part sociale nantie ou convention de sûreté concernant les Parts Sociales de la Société conclus ou à conclure.

«Personne» désigne toute personne physique, entreprise, société, coentreprise, partenariat, association ou autre entité (ayant ou non une personnalité juridique distincte), sauf à l'égard d'un Gérant auquel cas Personne désigne toute personne ou entité autorisée à agir à sa place conformément aux Lois.

«Registre» désigne le registre des Associés de la Société tenu en vertu des Lois.

«Réserve Légale» a le sens donné dans ces Statuts.

«Résolution ordinaire» s'entend d'une résolution des Associés de la Société, adoptée, conformément aux Lois et aux présents Statuts, par les Associés représentant plus de la moitié du Capital Social de la Société lors d'une assemblée générale ou approuvée par écrit par tous les Associés ayant le droit de vote à l'assemblée générale dans un ou plusieurs actes signés par un ou plusieurs des Associés.

«Résolution Spéciale» désigne une résolution spéciale des Associés de la Société adoptée, conformément aux Lois et aux présents Statuts, par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du Capital Social de la Société à une assemblée générale ou approuvée par écrit dans un ou plusieurs actes signés par un ou plusieurs des Associés par tous les Associés habilités à voter à une assemblée générale.

«Statuts» désigne les statuts de la Société, tel que modifiés ou reformulés.

27.3 Dans les présents Statuts et sauf si le contexte ne s'y oppose:

(a) sous réserve des Statuts précédents, les termes définis dans la Loi des Iles Caïmans ou dans la Loi Luxembourgeoise, s'ils ne sont pas incompatibles avec le sujet ou le contexte, ont la signification prévue dans ces présents Statuts;

(b) les mots au singulier comprennent le pluriel et vice versa;

(c) les mots au masculin comprennent le féminin et toute Personne selon le contexte;

(d) le mot «peut» doit être interprété comme permissif et le mot «doit» doit être interprété comme impératif;

(e) la référence à un euro ou en euros ou EUR (ou €) et à un centime ou centimes se réfère à euros et à centimes des pays de la zone euro;

(f) la référence à un texte de loi devra inclure une référence à toute modification ou nouvelle entrée en vigueur de celle-ci pour la période de son application;

(g) la référence à toute décision par les Gérants doit être interprétée comme une décision par les Gérants, à leur seule et entière discrétion et doit être applicable de manière générale ou dans un cas particulier; et

(h) la référence à «par écrit» doit être interprétée comme écrit ou représenté par tous les moyens reproductibles par écrit, comprenant l'impression, la lithographie, le courrier électronique, la télécopie ou tout autre substitut ou format pour stockage ou transmission par écrit ou partiellement l'un et l'autre.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60092. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022389/955.

(150026630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Antelope Midco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.378.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Antelope Midco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a paid up share capital of fortyfive thousand Euro (EUR 45,000), having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the companies/undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Antelope Midco 2 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares (parts sociales) (the Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share.

Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 – Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not

correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

| Subscriber | Number of Shares | Subscribed amount | % of share capital |
|--------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| Antelope Midco 1 S.à r.l. | 40,000 | EUR 40,000 | 100% |

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,700 euro.

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

Class A Managers:

- Geoffrey Limpach, born on 11 April 1983 in Arlon (Belgium), residing professionally at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972 in Chenée (Belgium), residing professionally at 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Class B Managers:

- François Pfister, born on 25 October 1961 in Uccle (Belgium), residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Savvas Savvidis, born on 27 June 1979 in Egkomi (Cyprus), residing professionally at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Antelope Midco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000), ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Antelope Midco 2 S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 – Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la

signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice social L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices.

12.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

| Souscripteur | Nombre de Parts Sociales | Montant souscrit | % du capital social de la Société |
|-------------------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Antelope Midco 1 S.à r.l. | 40.000 | EUR 40.000 | 100% |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.700,-euros.

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A:

- Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Savvas Savvidis, né le 27 juin 1979 à Egkomi (Chypre), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022253/542.

(150026670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Capula ESS Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.365.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of January,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula European Special Situations Fund L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70819,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Ms Fouzia BENYAHIA, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 January 2015 in Potsdam (Germany).

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.365, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1620 on 6 July 2013 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3065 on 22 October 2014.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of three million one hundred fifty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 3,150,125.-), represented by two hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five (286,375) class A shares and two million eight hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (2,863,750) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to three million nine hundred twenty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 3,920,125.-), through the issue of seventy thousand (70,000) new class A shares and seven hundred thousand (700,000) new class B shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of three million one hundred fifty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 3,150,125.-), represented by two hundred eighty-six thousand three hundred seventy-five (286,375) class A shares and two million eight hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (2,863,750) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to three million nine hundred twenty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 3,920,125.-), through the issue of seventy thousand (70,000) new class A shares and seven hundred thousand (700,000) new class B shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription and payment:

The seventy thousand (70,000) new class A shares and seven hundred thousand (700,000) new class B shares have been subscribed by Capula European Special Situations Fund L.P., aforementioned, at a total price of seven hundred seventy thousand euro (EUR 770,000.-) entirely allocated to the share capital.

The seventy thousand (70,000) new class A shares and seven hundred thousand (700,000) new class B shares have been fully paid up in cash by Capula European Special Situations Fund L.P., aforementioned, and the total amount of seven hundred seventy thousand euro (EUR 770,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at three million nine hundred twenty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 3,920,125.-), consisting of:

- three hundred fifty-six thousand three hundred seventy-five (356,375) class A shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A Shares"); and

- three million five hundred sixty-three thousand seven hundred fifty (3,563,750) class B shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares").”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, This deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula European Special Situations Fund L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70819,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P, un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par Madame Fouzia BENYAHIA, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2015 à Potsdam (Allemagne).

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.365, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1620 du 6 juillet 2013 (ci-après la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 4 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3065 du 22 octobre 2014.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.150.125,-) représenté par deux cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze (286.375) parts sociales de catégorie A et deux millions huit cent soixante-trois mille sept cent cinquante (2.863.750) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de trois millions neuf cent vingt mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.920.125,-) par l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales de catégorie A et sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.150.125,-) représenté par deux cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze (286.375) parts sociales de catégorie A et deux millions huit cent soixante-trois mille sept cent cinquante (2.863.750) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de trois millions neuf cent vingt mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.920.125,-) par l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales de catégorie A et sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et libération:

Les soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales de catégorie A et sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été souscrites par Capula European Special Situations Fund L.P., susmentionné, pour un montant de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000,-) intégralement alloué au capital social.

Les soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales de catégorie A et sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de catégorie B ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Capula European Special Situations Fund L.P., susmentionné, et le montant total de sept cent soixante-dix mille euros (EUR 770.000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de trois millions neuf cent vingt mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.920.125,-) représenté par:

- trois cent cinquante-six mille trois cent soixante-quinze (356.375) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par
- trois millions cinq cent soixante-trois mille sept cent cinquante (3.563.750) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BENYAHIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 janvier 2015. 1LAC/2015/1987. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022403/148.

(150026038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Circle Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.626.

In the year two thousand fourteen, on the fourth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of Circle Lux Holdings S.à r.l., (the "Company") a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.626, incorporated on September 4th, 2014 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED

Circle Internet Financial Limited, a company incorporated in Ireland, with registered office at Arthur Cox Building, Earlsfort Centre, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland and registered under number 531058 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Boston, Massachusetts (USA) on November 3rd, 2014.

The power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of one euro (EUR 1), such new shares being issued with a share premium of a total amount of two million three hundred thirty-six thousand two hundred forty euro (EUR 2,336,240) (the “New Shares”), subscribed and fully paid up by a contribution in kind (the “Contribution in Kind”) consisting of the intellectual property rights as described in the transfer and contribution agreement entered into on or about the date of this meeting (the “IP”) between, among others, the Company and the Sole Shareholder.

Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder, represented as stated above declares to subscribe to the ownership of the New Shares and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of two million three hundred forty-eight thousand seven hundred forty euro (EUR 2,348,740), out of which (i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is allocated to the share capital of the Company and (ii) an amount of two million three hundred thirty-six thousand two hundred forty euro (EUR 2,336,240) is allocated to the share premium account of the Company.

Valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at two million three hundred forty-eight thousand seven hundred forty euro (EUR 2,348,740), on the basis of a valuation report from the management of the Company dated November 3rd, 2014, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of October 29th, 2014, a copy of which has been provided to the undersigned notary.

Declarations by the Sole Shareholder

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the IP to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the IP be transferred to it;
- the IP are hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer to the Company of the IP will be effective from the date of such notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will now read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares (the “Shares” and each, a “Share”).

Each Share has a nominal value of one euro (EUR 1).

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the “Sole Shareholder”. In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the “Shareholders” and each, a “Shareholder”.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial act, have been estimated at about three thousand two hundred euro (EUR 3,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Circle Lux Holdings S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.626, constituée le 4 septembre 2014 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

Circle Internet Financial Limited, une société constituée en Irlande, ayant son siège social au Arthur Cox Building, Earlsfort Centre, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, enregistrée sous le numéro 531058 (L' "Associé Unique"),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de la procuration donné à Boston, Massachusetts (USA) le 3 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associée unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi"):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales au capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), étant émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent trente-six mille deux cent quarante euros (EUR 2.336.240) (les "Nouvelles Parts Sociales"), souscrites et entièrement libérées par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en des droits de propriété intellectuelle (les "Droits de Propriété Intellectuelle") tels que détaillés dans le transfer and contribution agreement signé à la date du présent acte entre (entre autres) la Société et l'Associé Unique.

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales et de libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature d'un montant total de deux millions trois cent quarante-huit mille sept cent quarante euros (EUR 2.348.740), duquel (i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est affecté au capital social de la Société et (ii) un montant de deux millions trois cent trente-six mille deux cent quarante euros (EUR 2.336.240) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Evaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à deux millions trois cent quarante-huit mille sept cent quarante euros (EUR 2.348.740) sur la base d'un rapport d'évaluation établi par les gérants et daté du 3 novembre 2014, certifiant la valeur de l'Apport en Nature à la date du 29 octobre 2014, dont une copie a été communiquée au notaire soussigné.

Déclaration de l'Associé Unique

L'Associé Unique déclare que:

- il a le pouvoir de transférer les Droits de Propriété Intellectuelle à la Société;
- il n'existe pas de droit de préemption ou tout autre droit au bénéfice de toute personne, aux fins de réclamer que les Droits de Propriété Intellectuelle lui soient transférés;
- Les Droits de Propriété Intellectuelle sont par conséquent transférés à la Société; et
- Le transfert des Droits de Propriété Intellectuelle à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant l'augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales (les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale").

Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l'"Associé Unique". Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les "Associés" et individuellement, un "Associé".

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2014. LAC/2014/53363. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022407/148.

(150026358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Presidential Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.663.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

Was appeared the following:

PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT HOLDINGS (anc. GREAT AMERICAN STORES A and GREAT GERMAN STORES H), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1313 Luxembourg, 2a rue des Capucins registered with the Luxembourg trade and companies register, under number 120.377, here represented by his manager Mr. Patrice Gallasin, with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg entitled to legally engage the company in accordance with article 8 of the statutes and named to his functions during the extraordinary general meeting of October 1, 2012

Such appearing party, represented as stated above, explains:

1) He acquired progressively all of the one hundred (100) shares of PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT (anc. GREAT AMERICAN STORES B and GREAT GERMAN STORES K), a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-1313 Luxembourg, 2a rue des Capucins, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker notary residing in Luxembourg on November 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 175 on February 14, 2007, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker notary residing in Luxembourg on February 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, Number 683 on March 30, 2009, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.663.

Which corporate capital is fixed twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

2) The business has been given up.

3) Sitting in Extraordinary General Meeting amending the statutes, he pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.

4) He appoints himself as company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finally,

with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpaid, he irrevocably takes upon himself obligation to pay this liabilities, so that liabilities of the company have been regulated.

- 5) Remaining assets has been attributed to the only shareholder.
- 6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.
- 7) Managers are discharged of their functions.
- 8) Account books and documents of the company will stay at the old registered office during five (5) years.
- 9) According to the law of November 12th, 2004, the shareholder is the economic beneficiary of the transaction.

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a German version. In case of divergences between the German and the English version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einunddreißigsten Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT HOLDINGS (anc. GREAT AMERICAN STORES A), mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 120.377 hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Patrice Gallasin, Jurist, geschäftsansässig in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, befähigt die Gesellschaft rechtskräftig zu verpflichten gemäß Artikel 8 der Statuten und ernannt zu seiner Funktion im Rahmen der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Oktober 2012

Die Erschienene, vertreten wie oben vorbenannt, erklärt sodann folgendes zu beurkunden:

1) Die Erschienene ist die alleinige Eigentümerin der insgesamt einhundert (100) Gesellschaftsanteile von PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT (anc. GREAT AMERICAN STORES B und GREAT GERMAN STORES K), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-1313 Luxembourg, 2a rue des Capucins, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Paul Decker aus Luxemburg am 27. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 175 vom 14. Februar 2007, welche Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Paul Decker aus Luxemburg am 11. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 683 vom 30. März 2009, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 122.663.

Das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

2) Die Geschäftstätigkeit wurde aufgegeben.

3) Während einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung verkündet die Erschienene die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

4) Die Erschienene ernennt sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft. In Ihrer Eigenschaft als Liquidator und rechtmäßige Eigentümerin der gesamten Gesellschaftsanteile der Gesellschaft ersucht die Erschienene den Notar zu beurkunden, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen sind, dass Verbindlichkeiten, welche im Zusammenhang mit dem Abschluss der Auflösung entstehen, beglichen werden, und dass die Erschienene für etwaige zur Zeit noch unbekannt oder verdeckte Verbindlichkeiten gleichfalls und unwiderruflich aufkommen wird.

5) Das verbleibende Vermögen wurde an die alleinige Gesellschafterin übertragen.

6) Die Gesellschaft ist hiermit aufgelöst und die Auflösung der Gesellschaft nun abgeschlossen.

7) Den Geschäftsführern wird Entlastung erteilt.

8) Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

9) Gemäß dem Gesetz vom 12. November 2004 ist die Gesellschafterin der wirtschaftlich Berechtigte dieser Transaktion.

Die Erschienene, vertreten wie oben vorbenannt, ist dazu ermächtigt, die erforderliche Veröffentlichung und Hinterlegung beim Handelsregister durchzuführen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig und mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Erschienenen auf Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Nach Verlesung der Urkunde durch den Notar, hat die Erschienene, dem Notar vom Namen, Familienstand und Wohnort bekannt, zusammen mit uns, dem unterzeichneten Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 février 2015.

Référence de publication: 2015022024/98.

(150025282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Internationale Maklergesellschaft Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 140.725.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am dreiundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung OPTIMIZED FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l. mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6 avenue Guillaume,

hier vertreten durch ihre Geschäftsführerin Frau Gabriele METER-LEHNEN, wohnhaft in D-54329 Konz-Roscheid, Valdenaire-Ring 83B und

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PJ INTERNATIONAL SERVICES S.à r.l. mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6 avenue Guillaume,

hier vertreten durch Frau Gabriele METER-LEHNEN, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift welche gegenwärtige Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Erschienenen, handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.à r.l.“ (hiernach IMGL genannt), mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 140725,

welche gegründet wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2087 vom 28. August 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 301 vom 14. Februar 2011.

Diese Erschienenen haben sodann folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Gesellschafter beschließen das Kapital der Gesellschaft um EUR 18.000,00 (achtzehntausend Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 33.000,00 (dreiunddreißigtausend Euro) auf EUR 51.000,00 (einundfünfzigtausend.. Euro) zu erhöhen durch die Schaffung von 180 (einhundertachtzig) neuen Anteilen von je EUR 100,00 (einhundert Euro).

Die neuen Anteile werden durch die Gesellschafter wie folgt gezeichnet:

- 120 (einhundertzwanzig) Anteile werden von OPTIMIZED FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l. gezeichnet und 60 (sechzig) Anteile werden von PJ INTERNATIONAL SERVICES S.à r.l. gezeichnet.

Die neuen Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 18.000.. - (achtzehntausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschafter beschließen sodann Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 51.000,00 (einundfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 510 (fünfhundertzehn) Anteile zu je EUR 100,00 (einhundert Euro).“

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.200.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. METER-LEHNEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64287. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. Februar 2015.

Référence de publication: 2015021822/52.

(150024971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Sielac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.232.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Anne-Laure COATES, née le 12 avril 1981 à Cognac (France), demeurant au 4 chemin des fraisiers, CH-1212 Grand-Lancy, Suisse (la «Partie Comparante»).

Dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associée Unique») de SIELAC S.à r.l., ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.232, constituée par acte notarié reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1229 en date du 24 mai 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 4 décembre 2014, par acte de Maître Francis KESSELER, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer la société LG Management S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.639, en qualité de liquidateur de la Société. Le liquidateur de la Société aura pour rôle de préparer un inventaire des actifs de la Société, de réaliser l'actif de la Société, de payer tout créancier ayant une créance certaine envers la Société et de réserver des fonds suffisants au paiement des obligations et dettes fiscales de la Société.

Troisième résolution

Dans le prolongement des résolutions qui précèdent et conformément à l'article 20 des statuts de la Société, l'Associée Unique décide que toute distribution au moment de la dissolution de la Société est à effectuer conformément à l'article 19 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout employé de l'étude Luther, établie à l'Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, d'accomplir toutes formalités et de signer pour le compte de la Société tous documents nécessaires et utiles à la réalisation des résolutions précédentes.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17902. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022111/49.

(150025220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

CCP III CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.462.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022447/10.

(150026612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Cashel Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.221.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société CASHEL LIMITED S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASHEL LIMITED S.A.

Référence de publication: 2015022445/13.

(150026138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Capital Invest Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.117.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2014:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société CAPITAL INVEST LUXE S.A., la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL INVEST LUXE S.A.

Référence de publication: 2015022440/13.

(150026104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Transéfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1231 Luxembourg, 33, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 69.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015023169/10.

(150026912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.
